



## ARTICLE

Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur

*Capres*

### L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion (4)

#### Les étudiants autochtones

Extrait du mémoire présenté au CSE

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

*À l'automne 2009, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a organisé une consultation sur "l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion" dans le cadre de l'élaboration de son Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) a déposé un mémoire présentant les besoins des clientèles particulières en émergence dans le réseau universitaire québécois comme révélateurs de l'hétérogénéité des populations étudiantes et de l'importance de poursuivre les efforts déjà entrepris pour assurer la réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants au Québec.*

*Dans les semaines précédentes, le CAPRES a diffusé les analyses, observations et considérations des experts provenant des services aux étudiants des universités québécoises, présentées sous 3 thèmes: les étudiants en situation de handicap; les étudiants-parents; les étudiants étrangers.*

*Voici le dernier thème: les étudiants autochtones.*

---

#### 1. Étudiants autochtones

Les obstacles auxquels les Autochtones du Québec font face en matière d'éducation sont nombreux, complexes et ne sont pas toujours facilement surmontables. Il existe de nombreux facteurs de vulnérabilité à caractère historique, culturel ou identitaire dont plusieurs ont un lien avec les conditions socio-économiques défavorables des communautés autochtones. Cette section du mémoire porte sur les programmes et les services fondamentaux à l'accès à l'éducation et à la réussite éducative des Autochtones.

##### 1.1 FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Il y a 11 nations autochtones sur le territoire québécois, réparties en 54 communautés (Lepage, 2009). Bien que la grande majorité de ces communautés soit située dans les régions ressources du Québec, il existe plusieurs cégeps et universités qui desservent celles-ci. Toutefois, certaines communautés doivent parcourir plusieurs centaines de kilomètres afin de pouvoir poursuivre des études postsecondaires. Cette **réalité géographique** constitue un obstacle important pour l'étudiant potentiel devant quitter sa communauté et son réseau de soutien; sans compter les frais de voyage très souvent exorbitants. En effet, il est plus dispendieux de se rendre à Chisasibi ou à Kawawachikamach que de se rendre en Chine! De plus, quelques-unes de ces communautés sont difficiles d'accès et peuvent demander plus d'une journée de voyage. Le déplacement vers une institution postsecondaire s'avère donc une entrave importante à l'accès à l'éducation.

Parmi tous les obstacles auxquels les Autochtones font face, le **manque d'aide financière** constitue le plus important. Les subventions reçues par les étudiants autochtones ne sont pas suffisantes pour vivre adéquatement en milieu urbain. Sauf pour les Cris, les Inuits et les Naskapis, ces subventions proviennent du ministère des Affaires indiennes et du Nord qui verse aux conseils de bande des sommes destinées à couvrir les frais de scolarité, les livres requis et une allocation mensuelle. Or, ces sommes sont non seulement insuffisantes pour subvenir aux besoins de la grande majorité des

étudiants autochtones, mais elles sont aussi insuffisantes pour subventionner tous les étudiants potentiels. Malatest et Stonechild (2008) mentionnent plusieurs facteurs qui empêchent les Autochtones de se prévaloir de l'aide financière nécessaire à des études postsecondaires réussies. Parmi ceux-ci, on note que sans l'aide financière reçue par l'entremise de leur conseil de bande, beaucoup d'étudiants potentiels choisissent de ne pas poursuivre d'études postsecondaires. Prférant ne pas s'endetter, les étudiants potentiels autochtones ont peu recours au programme de prêts et bourses offert par le gouvernement québécois et ne bénéficient que très rarement du soutien financier de leurs parents.

En général, les conseils de bande exigent qu'un étudiant poursuive des études à temps plein pour bénéficier d'une aide financière. Très peu de communautés dérogent à ce critère, ce qui engendre des difficultés d'accès à l'éducation pour ceux qui préfèrent poursuivre des études à temps partiel. En outre, les étudiants autochtones qui doivent réduire leur charge de cours à cause d'un handicap reconnu par le gouvernement québécois se voient souvent refuser l'aide financière par leur conseil de bande. De plus, les femmes qui ont des enfants et qui selon le régime des prêts et bourses du Québec sont considérées à temps plein avec trois cours par session se voient refuser le même statut par leur conseil de bande si elles ne s'inscrivent pas à quatre cours ou plus.

**L'éducation reçue** par la plupart des Autochtones vivant dans les réserves est aussi une entrave importante, car elle ne les prépare pas adéquatement aux études postsecondaires. Il y a très souvent beaucoup de rattrapage académique à faire au niveau des cours préalables et le niveau de langue écrite est souvent très pauvre. Plusieurs des programmes universitaires clés sont contingentés et difficiles d'accès pour les Autochtones, car ce type de programme est beaucoup plus axé sur l'excellence académique comme critère de sélection. Cette situation est amplifiée par le fait que la plupart des Autochtones évitent généralement le cégep et fréquentent l'université après plusieurs années d'absence du système scolaire. Par conséquent, l'âge moyen de l'étudiant autochtone est plus élevé que celui de la population étudiante générale.

Dans certaines communautés, on n'accorde aucune subvention aux étudiants qui ne sont pas résidents de la communauté, même s'ils y sont inscrits. D'autres communautés refusent de commanditer les étudiants couverts par la loi C-31, c'est à dire ceux qui sont nés d'une famille où l'un des parents n'est pas autochtone. Mais surtout, les sommes versées par le gouvernement fédéral ne sont pas suffisantes pour subvenir aux besoins de tous les étudiants potentiels (Berger and Parkin, 2008) et plusieurs d'entre eux se verront refuser l'aide financière tout simplement parce que les sommes sont épuisées. Puisque l'étudiant autochtone est généralement plus âgé (la trentaine), il a très souvent des responsabilités familiales. En fait, la majorité des Autochtones qui entreprennent des études postsecondaires sont des femmes et plusieurs d'entre elles sont chefs de famille monoparentale. Or, la plupart des centres de la petite enfance sont inaccessibles aux enfants des étudiants autochtones. Les listes d'attente étant longues, un étudiant a très peu de chance d'obtenir une place au début de ses études. La difficulté à s'établir dans un centre urbain a une influence directe sur l'échec scolaire. Plus un étudiant autochtone a de la difficulté à se trouver un logement et plus il a de la difficulté à inscrire ses enfants à la garderie ou à l'école, plus les chances de décrochage sont élevées. De même, la difficulté que les enfants d'un étudiant potentiel éprouvent à s'adapter à un milieu urbain a des conséquences directes sur les chances de réussite universitaire du parent. Le mal du pays, le sens d'isolement social, les préjugés envers les Autochtones, le choc culturel, l'absence de modèles sont autant de facteurs qui contribuent au décrochage.

## 1.2 ZONES DE VULNÉRABILITE

Les institutions postsecondaires du Québec tardent à offrir **les programmes et les services** dont les Autochtones ont besoin pour assurer leur réussite. Alors que la plupart des universités canadiennes offrent des services aux étudiants autochtones, au Québec, il n'y a qu'une poignée d'institutions postsecondaires qui offrent ce type de soutien. Les services offerts dans ces centres ont une incidence sur la rétention et la réussite puisqu'ils s'adressent aux besoins particuliers des Autochtones. Nous faisons référence ici à des conseillers pédagogiques, à un espace commun où les étudiants autochtones peuvent se rencontrer ou rencontrer un tuteur, un travailleur social, un animateur à la vie étudiante, une association étudiante autochtone, des comités socioculturels autochtones, avoir accès

à un laboratoire informatique de même qu'à un aîné qui peut comprendre leurs difficultés et les encourager.

Du côté des services sociaux, le manque de places dans les centres de la petite enfance constitue une entrave importante à la délocalisation en milieu urbain. La création d'un système de garderies plus accommodant pour les étudiants qui ont des enfants sur les campus mêmes serait un pas majeur dans la bonne direction.

Toutes les institutions postsecondaires du Québec offrent un bon nombre de **bourses d'études** à leurs étudiants. Toutefois, les bourses qui ciblent particulièrement les Autochtones sont peu nombreuses; nous les retrouvons généralement dans les institutions postsecondaires offrant des services adaptés aux Autochtones. Une aide financière supplémentaire favoriserait non seulement la rétention et la réussite, elle aurait pour effet d'attirer plus d'étudiants potentiels vers les institutions qui en offrent. À titre d'exemple, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a entrepris un projet-pilote dont le but premier était d'aider les étudiants autochtones en leur accordant une aide financière supplémentaire. Actuellement, ces programmes sont disponibles pour les étudiants qui fréquentent des institutions postsecondaires dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2008).

Il est indéniable que la gestion des subventions accordées aux étudiants autochtones a une influence directe sur l'accès à l'éducation et à la réussite académique. Comme nous le mentionnons plus haut, le gouvernement fédéral verse aux conseils de bande des sommes destinées à subventionner les étudiants. Ce système fait actuellement l'objet d'une révision ministérielle. En effet, il y a plus de 680 communautés autochtones reconnues au Canada et chacune d'entre elles a adopté des règlements qui visent le tri des demandes d'aide financière, les sommes accordées et les études admissibles. Le processus de demande de fonds est souvent mal géré et plusieurs étudiants potentiels se voient refuser de l'aide financière pour diverses raisons (Malatest et Stonechild, 2008).

Une révision de l'application du curriculum québécois dans les communautés est chose délicate, mais nécessaire afin de donner aux étudiants les outils dont ils ont besoin pour réussir leurs propres études, cette réussite ayant des répercussions potentielles sur celle de leurs enfants.

Comme indiqué plus haut, la majorité des étudiants autochtones proviennent de communautés éloignées. Ils sont plus âgés et ils ont très souvent de jeunes enfants. Les résidences universitaires traditionnelles ne sont donc pas adéquates pour servir les besoins de ce segment de la population étudiante. La présence de préjugés et de racisme dans la population allochtone est aussi une limite pour les étudiants dans leur recherche d'une **résidence universitaire adéquate**.

## **2. PISTES D'ACTION**

Les institutions postsecondaires québécoises auraient avantage à diriger leur regard vers les universités et les collèges canadiens de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Il ne suffit pas de créer des programmes et des services dans le seul but d'attirer des étudiants autochtones et de promouvoir l'excellence d'une institution particulière. Il faut, dans toutes les démarches entreprises pour améliorer l'accès à l'éducation, inclure les Autochtones dans la prise de décision. En effet, les jeunes autochtones ont tendance à croire qu'ils ne sont pas les bienvenus dans les collèges et les universités (Malatest & Stonechild, 2008). Agir en priorité, c'est donc d'abord et avant tout convaincre les communautés autochtones du respect qu'on leur porte et de l'importance de leur présence en milieu académique ainsi que dans la prise de décision institutionnelle. Il faut donc attirer non seulement des étudiants, mais aussi des professeurs et du personnel autochtone. Il faut leur démontrer à quel point la contribution autochtone est aussi importante que bienvenue en créant des programmes académiques qui s'adressent particulièrement à eux et encouragent leur participation dans la recherche.

### **2.1 PRISE DE DÉCISIONS PARTAGÉE**

Les institutions postsecondaires québécoises auraient avantage à diriger leur regard vers les universités et les collèges canadiens de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Il ne suffit pas de créer des programmes et des services dans le seul but d'attirer des étudiants autochtones et de promouvoir

l'excellence d'une institution particulière. Il faut, dans toutes les démarches entreprises pour améliorer l'accès à l'éducation, inclure les Autochtones dans la prise de décision. En effet, les jeunes autochtones ont tendance à croire qu'ils ne sont pas les bienvenus dans les collèges et les universités (Malatest & Stonechild, 2008). Agir en priorité, c'est donc d'abord et avant tout convaincre les communautés autochtones du respect qu'on leur porte et de l'importance de leur présence en milieu académique ainsi que dans la prise de décision institutionnelle. Il faut donc attirer non seulement des étudiants, mais aussi des professeurs et du personnel autochtone. Il faut leur démontrer à quel point la contribution autochtone est aussi importante que bienvenue en créant des programmes académiques qui s'adressent particulièrement à eux et encouragent leur participation dans la recherche.

## **2.2 AMÉNAGEMENTS ACADÉMIQUES**

### *Développement professionnel des enseignants*

Malheureusement, la présence des Autochtones en milieu académique engendre quelquefois des situations nécessitant du doigté. Les préjugés de la part des autres étudiants, du personnel et même des professeurs sont un problème souvent mentionné par les étudiants autochtones et ayant un impact négatif sur le bon déroulement de leurs études. La perte de leur identité culturelle, un manque d'estime de soi et un manque de confiance en eux sont également des problèmes qu'ils identifient. Les étudiants autochtones peuvent se retrouver dans des situations difficiles à gérer lorsqu'ils sont interpellés pour confirmer (ou infirmer) les dires du professeur dans les cours à contenu autochtone.

Le langage corporel d'un étudiant autochtone peut également mener à des malentendus et peut donner l'impression au professeur que l'étudiant ne participe pas pleinement au cours. En réalité, le code de conduite culturel diffère substantiellement de celui de la population québécoise. Regarder son interlocuteur droit dans les yeux, plonger dans une conversation sans y être invité sont autant de marques d'irrévérence dans le monde autochtone. Des ateliers de sensibilisation visant le personnel enseignant et de première ligne devraient être offerts afin de les préparer à interagir avec les étudiants autochtones et à s'attaquer aux préjugés qui persistent.

## **3. MESURES DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL**

De manière plus concrète, il faut des aménagements et des mesures de soutien dans les domaines des :

### *Services*

- établir des centres de soutien aux étudiants autochtones dans les cégeps et les universités où ce type de service n'existe pas;
- construire des résidences universitaires adaptées aux besoins des familles autochtones;
- réserver des places dans des centres de la petite enfance; voire à s'assurer que des places soient disponibles sur le campus même;

### *Financement*

- bonifier les subventions fédérales reçues par les étudiants autochtones en créant des bourses;
- structures académiques;
- libérer des places dans les programmes contingentés qui mènent à des professions nécessaires au développement économique des communautés autochtones, tels que les domaines de la santé et de l'enseignement;
- créer des postes réservés aux Autochtones dans les instances décisionnelles des universités (conseil d'administration, comité d'éthique, Fondation de l'université, Association des diplômés, etc.);
- favoriser l'embauche d'autochtones à compétences égales (professeurs, employés de soutien, professionnels, cadres, etc.);

- s'assurer que le personnel de l'université reçoit une formation reliée aux réalités des Premières Nations (histoire, culture, contexte interculturel, etc.).

### **3.2 GESTION DES SUBVENTIONS**

Cette gestion appelle une plus grande uniformité des mesures locales (conseil de bande) et leur arrimage aux politiques gouvernementales.

### **3.3 RÉPONSE DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX**

Les divers programmes gouvernementaux se doivent d'être le plus possible en accord avec la spécificité des clientèles autochtones.

Août 2010